



SESSION
08/04/2024

Envoyé en préfecture le 29/04/2024
Reçu en préfecture le 29/04/2024
Publié le
ID : 007-210703195-20240408-DELIB2024_035-BF

DÉPARTEMENT DE L'ARDECHE

ARRONDISSEMENT DE PRIVAS

COMMUNE DE LE TEIL

EXTRAIT

du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Exercice :	29	L'An Deux Mille Vingt Quatre, le huit avril dans la salle Caravane Monde, à 18 heures, le
Présents :	22	Conseil Municipal de la Commune s'est réuni en session ordinaire sur convocation en
Absents :	7	date du 26 mars 2024 et sous la présidence de Monsieur Olivier PEVERELLI, Maire.
Votants :	27	<u>Présents (22)</u> : MM. Bayle, Bornes, Buard, Chabaud, Chezeau, Diatta, Faure-Pinault, Galiana, Garreaud, Gleyze, Griffé, Guillot, Jouve, Laville, Lorenzo, Mazellier, Mazeyrat, Noël, Peverelli, Tolfo, Valla, Vallon.
Pour :	23	<u>Excusés avec pouvoir (5)</u> : M. Boukal (pouvoir à Mme Diatta), M. Dersi (pouvoir à Mme
Abstention :	1	Tolfo), Mme Heyndrickx (pouvoir à M. Chezeau), M. Michel (pouvoir à M. Griffé), Mme
Contre :	3	Segueni (pouvoir à Mme Bayle).
		<u>Excusées sans pouvoir (2)</u> : Mme Gaillard, Mme Keskin.
Quorum :	14	<u>Secrétaire</u> : Mme Faure-Pinault

Objet : Fixation des taux d'imposition des taxes locales pour 2024

Conformément aux orientations prises à l'occasion du débat d'orientation budgétaire et compte tenu du contexte économique et social des habitants de la commune suite au séisme, la crise énergétique et une inflation importante, il est proposé de maintenir les taux d'imposition de la commune pour la septième année consécutive.

Le Conseil Municipal,
Après avoir délibéré,

DÉCIDE de fixer les taux d'imposition des taxes directes locales pour 2024 de la manière suivante :

- Taxe Foncière (Bâti) : 44,75 %
- Taxe Foncière (Non Bâti) : 68,38 %
- Taxe d'Habitation pour les logements vacants et les résidences secondaires : 17,96 %

Pour extrait conforme

Le Maire,

Olivier PEVERELLI



Le Secrétaire de séance,

Virginie FAURE-PINAULT

COMMUNE : **319 LE TEIL**
 ARRONDISSEMENT : **07 PRIVAS**
 TRÉSORERIE OU SGC : **SGC PRIVAS**

Envoyé en préfecture le 29/04/2024
 Reçu en préfecture le 29/04/2024
 Publié le
 ID : 007-210703195-20240408-DELIB2024_035-BF



ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2024

I – RESSOURCES FISCALES DONT LE TAUX DOIT ÊTRE VOTÉ EN 2024

Taxes	Bases d'imposition effectives 2023 1	Taux de référence 2024 2	Taux plafonds 2024 3	Bases d'imposition prévisionnelles 2024 4	Produits référence (col. 4 x col. 2) 2024 5	Taux votés 2024 6	Produits attendus (col. 4 x col. 6) 2024 7
Taxe foncière bâtie (TFB)	8 893 650	44,75	91,68	9 176 000	4 106 260	44,75	4.106.260
Taxe foncière non bâties (TFNB)	50 169	68,38	186,75	51 700	35 352	68,38	35.352
Taxe d'habitation (TH)	1 492 681	17,96	51,34	919 900	165 214	17,96	165.214
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>		
Total					4 306 826		

Taxe	Bases d'imposition effectives 2023	Taux de référence de TH 2024	Taux de majoration 2023	Bases d'imposition prévisionnelles 2024	Produit référence (col.4 x col.2 x col.3) 2024	Taux de majoration voté 2024	Produit attendu (col. 4 x col. 6 x taux TH voté 2024)
Majoration de taxe d'habitation (MTHS)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	4.306.826

Aide au calcul des taux par variation proportionnelle : il n'est pas nécessaire de remplir cette rubrique en cas de reconduction des taux de référence ou de variation différenciée.

Taxes	Calcul du coefficient de variation proportionnelle (6 décimales)		Taux proportionnels (col. 2 x col. 9)	Si l'un des taux déterminés de manière proportionnelle excède le taux plafond indiqué en colonne 3, une variation différenciée doit obligatoirement être votée.	Si la diminution sans lien des taux a été décidée en 2024, cochez la case <input type="checkbox"/>
	8	9	10		
Taxe foncière bâties (TFB)	Produit total souhaité				
Taxe foncière non bâties (TFNB)	=				
Taxe d'habitation (TH)	4 306 826				
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	Produit total de référence (total colonne 5)				

II – RESSOURCES FISCALES INDÉPENDANTES DES TAUX VOTÉS EN 2024

TVA	IFER / PYLÔNES	TASCOM	TAFNB	Allocations compensatrices	DCRTP	FNGIR	Effet du coefficient correcteur	Total 11
	141 211			197 971	42 558	103 285	419 412	904 437

III – TOTALISATION DES RESSOURCES FISCALES PRÉVISIONNELLES POUR 2024

Produits attendus des ressources à taux voté (col. 7)	+	Produits attendus des ressources indépendantes des taux votés (col. 11)	=	Total prévisionnel au titre de la fiscalité directe locale 2024
4.306.826		904 437		5.211.263

À PRIVAS
 Le 07 MARS 2024
 Pour la Direction des Finances publiques,
 NATHALIE CORRADI
 DIRECTEUR DEP. DES FINANCES

Le 8. avril 2024.
 Pour la Préfecture,
 Pour la Commune de LE TEIL

